



Un établissement qui possède deux casquettes

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 18 février 2007

Un établissement qui possède deux casquettes (type club de sports et café/restaurant en un seul et même endroit) a-t-il le droit de rester fumeur jusqu'en 2008 ?

Réponse :

- La liste des exceptions est exhaustive. Aucun autre type d'établissement ne peut donc s'en prévaloir et particulièrement les clubs sportifs qui sont directement visés par une extension de la mesure d'interdiction
- En effet, lorsque ces établissements sportifs sont susceptibles d'accueillir des mineurs, ils ne peuvent réserver aucun emplacement aux fumeurs ([Art. R. 3511-1 du code de la santé publique](#))